

## *Procès-verbal de l'Assemblée générale du lundi 23 avril 2018*

Présences : Patricia Hugentobler PCH, Carole Perret CAP, Françoise Rogez ROG, Nicolas Wiederrecht NIW, pour le Comité.  
Alexandre Hertel, Tanja Spring, Marie Vibert et Jacques Viquerat pour les membres.  
Méline Leca MEL, Julie Wiederrecht JUL, Sophie Seck Grandjean SOS, Alice Castagnola ALI, Cindy Dalmasso CIN, Elise Campanini ELF, Amandine Biondi AMA. Barbara Generelli BAB, Emma Guillier EMA, Lucie Jaquot LUX, Jeanne Kerneis JEK, Patrizia Majocchi PIM, Lucie Van Belle LUC, Katlijn Versavel KAT pour les sages-femmes.

### **1. Mots de bienvenue**

La séance débute à 19h10 par un mot de bienvenue de la Présidente.

### **2. Approbation du PV de l'AG 2017.**

**Le PV de l'AG 2017 est approuvé à l'unanimité des 22 votants.**

### **3. Présentation de la nouvelle équipe des sages-femmes**

MEL présente brièvement les nouvelles arrivantes. Quatre sages-femmes sont venues rejoindre l'équipe de la Roseaie en 2017 : Lucie Van Belle et Katlijn Versavel en février, puis Cindy Dalmasso en mars et Alice Castagnola en avril.

### **4. Présentation et bilan du Comité**

Le Comité actuel a été élu en avril 2016 et a vécu cette année encore, un départ, celui d'Agathe Denis, démissionnaire en septembre 2017. Depuis, seuls quatre membres se répartissent les différentes tâches : Françoise Rogez, présidente ; Patricia Hugentobler, vice-présidente ; Nicolas Wiederrecht, trésorier ; Carole Perret, membre.

Le challenge de cette année 2017 a été la communication interne, difficile à mettre en place au sein de la Maison. La création d'un Comité de parents, peu présents au quotidien sur le terrain, créé une certaine lenteur dans la transmission des informations et dans la réception des réponses. Au fil du temps, et avec une certaine expérience, des protocoles internes se mettent en place afin que la communication soit plus efficace. Ce travail, pas toujours évident, car il demande à chacun de trouver sa place et de respecter celle des autres, n'est pas terminé et se poursuivra en 2018.

Les points forts de 2017 ont été :

- l'engagement de 4 nouvelles sages-femmes ;
- l'augmentation du taux de travail de la coordinatrice de 40% à 70% ;
- l'augmentation du taux de travail des intendantes de 50% à 60% ;

- un nouveau mandat cuisine avec « Un R de famille » ;
- la poursuite du projet isolation / extension ;
- la recherche d'une nouvelle solution de stockage et partage des documents ;
- la création d'un nouveau site internet ;
- un système de contrôle interne initialisé avec une première analyse des risques ;
- la création d'une page FB ;
- la nouvelle décoration de la Maison.

Au mois de juillet, la Maison de naissance a également reçu la visite du service du médecin cantonal pour une inspection. Celle-ci a conclu à la conformité des locaux, en adéquation avec les objectifs et la mission de la Maison de naissance. Il nous a été conseillé de faire installer des sonnettes pour les urgences dans différentes pièces. Un devis a donc été demandé et l'installation vient d'avoir lieu, début 2018.

## 5. Rapport d'activité 2017

Le rapport d'activité est brièvement présenté par MEL.

Cette année est marquée par une forte évolution de l'activité, avec une équipe de sages-femmes agrandie, comptant 15 sages-femmes, 171 femmes ayant débuté ou mené à terme un suivi et 83 naissances.

La Maison de naissance propose :

- des visites chaque premier mardi du mois à 18h30 et chaque troisième samedi à 10h00 ; ainsi en 2017, 311 personnes ont visité la Maison lors de 27 visites.
- un suivi de grossesse global et personnalisé ;
- des consultations alternatives, telles qu'acupuncture, hypnose, conseils en allaitement, homéopathie, médecine ayurvédique, sur les peur de la grossesse et de l'accouchement ;
- des cours de préparation à la naissance ;
- des cours de yoga prénatal ;
- un accompagnement lors de l'accouchement, respectueux de la physiologie ;
- un séjour post-partum en chambre privée pour le couple et le nouveau-né ;
- un suivi post-partum à domicile ;
- des cours de portage ;
- des séances individuelles de rééducation périnéale.

## 6. Présentation des comptes 2017 et vote concernant le réviseur des comptes

NIW nous présente les comptes. L'année 2017 a été marquée par une hausse importante du Chiffre d'Affaires de 22% par rapport à 2016 pour atteindre un peu plus de CHF 950'000.-. Cela a été rendu possible par l'augmentation du nombre de Sages-Femmes et donc d'un nombre plus important d'heures qu'elles ont pu mettre à disposition de la Maison de Naissance.

Toutefois, cette croissance du nombre de Sages-Femmes, accompagnée de la gestion de cas complexes a provoqué une augmentation des heures de Sages-Femmes nettement supérieure à

l'augmentation du Chiffre d'Affaires. Le tarif horaire des Sages-Femmes n'a donc pas pu être maintenu au niveau de 2016 et le résultat de l'année présente une perte de CHF 1'337.-

Il convient de préciser que le compte de résultat reporté au Bilan présente toujours un total positif de CHF 3'821.-

Précision concernant la subvention de la Ville de Genève, elle n'apparaît plus en tant que produit, mais est déduite du montant des charges locatives.

La fiduciaire Rivollet assure actuellement la révision des comptes. Le Comité propose le maintien de cette collaboration pour l'année à venir.

**Le maintien du réviseur des comptes est accepté à l'unanimité des 22 votants.**

## 7. Vote de décharge du Comité

**Le Comité est déchargé à l'unanimité des 22 votants.**

## 8. Budget 2018

Pour ce qui est du budget 2018, nous visons une stabilisation du Chiffre d'Affaires à CHF 950'000.-, ainsi qu'une stabilisation de l'ensemble des charges. Le résultat budgété est un bénéfice d'un millier de francs.

En fonction des résultats, des ajustements sont faits en termes de rémunération des sages-femmes.

**Le budget est accepté à l'unanimité des 22 votants.**

## 9. Modifications des statuts

Au point 4.2 nous ajoutons la parenthèse « *(hommes et femmes, ci après sages-femmes)* » après « les sages-femmes », pour une question de logique, cette parenthèse n'apparaissant jusqu'ici qu'au point 9.6, alors que le terme sages-femmes a déjà été utilisé de nombreuses fois.

Le points 4.2. devient alors :

« Peuvent être admis-es comme membres ordinaires les sages-femmes *(hommes ou femmes, ci après sages-femmes)* de la Maison de naissance la Roseaie, les employés de la Maison de naissance la Roseaie et les bénéficiaires qui soutiennent les buts de l'Association et s'engagent à en respecter les Statuts et règlements. Les bénéficiaires sont des parents qui ont bénéficié ou bénéficient des prestations de suivi de grossesse et / ou d'accouchement. »

La parenthèse est retirée du point 9.6.

**La modification est acceptée par 21 oui, 1 non et 0 abstention.**

Un nouveau point 4.6. est ajouté :

*« Peuvent être admis-es comme membres de soutien, les personnes souhaitant bénéficier de toutes prestations, autres que le suivi et l'accouchement, proposées par les sages-femmes de la Maison de naissance la Roseaie. »*

Le point 4.6. existant devient alors 4.7.

**La modification est acceptée à l'unanimité des 22 votants.**

La modification suivante concerne le point 9.1 :

*« Le Comtié est composé de trois à sept membres ordinaires de l'Association, dont un-e Président-e ou éventuellement deux Coprésident-e-s, élu-e-s par l'Assemblée générale pour deux ans lors du premier mandat, puis pour un an renouvelable. »*

La volonté est de faciliter la reconduction du mandat du Comité en allégant la durée, cela permettant en outre un roulement plus efficace.

**La modification est acceptée à l'unanimité des 22 votants.**

Au point 9.4i , nous souhaitons remplacer « le » par « son », puisque c'est la réalité des faits.

Il est proposé lors de l'AG d'enlever la mention « établir des statistiques » qui ne fait pas partie des tâches du Comité. Le point 4i devient alors :

*« rédiger son rapport d'activité et le projet de budget »*

**La modification est acceptée à l'unanimité des 22 votants.**

En parallèle, un point 10.4 est créé :

*« Le Collège rédige son rapport d'activité, présenté lors de l'Assemblée générale. »*

**La modification est acceptée à l'unanimité des 22 votants.**

**Les statuts sont donc modifiés en date du 23 avril 2018.**

## **10. Candidatures et élections**

Le Comité actuel arrive ce jour au bout de son premier mandat. Le travail a été intense et l'envie des membres actuels est de pouvoir poursuivre les tâches entamées dans un soucis de continuité et d'efficacité. Ils sont cependant ravis de pouvoir présenter deux candidats : Tanja Spring et Alexandre Hertel, tous deux parents ayant bénéficié des prestations de la Roseaie.

**Tanja Spring est élue à l'unanimité des 22 votants pour deux ans.**

**Alexandre Hertel est élu à l'unanimité des 22 votants pour deux ans.**

Les 4 membres actuels du Comité : Françoise Rogez, Patricia Hugentobler, Nicolas Wiederrecht et Carole Perret se présentent à nouveaux.

**Françoise Rogez est élue à l'unanimité des 22 votants pour un an.**

**Patricia Hugentobler est élue à l'unanimité des 22 votants pour un an.**

**Nicolas Wiederrecht est élu à l'unanimité des 22 votants pour un an.**

**Carole Perret est élue à l'unanimité des 22 votants pour un an.**

Il reste à élire un membre au poste de Président. Françoise Rogez se présente à ce poste.

**Françoise Rogez est élue Présidente à l'unanimité des 22 votants pour un an.**

## 11. Projets pour 2018

Comme déjà mentionné, des travaux ont été entrepris en début d'année afin d'installer des sonnettes d'urgence dans les chambres post-partum, les salles de consultation, les toilettes, les salles de bain, ainsi que la salle à manger.

Toujours dans une optique de sécurité, les serrures à verrou des toilettes, salles de bain, salles d'accouchement et chambres post-partum seront changées, afin de permettre une ouverture d'urgence depuis l'extérieur.

Le projet d'isolation et réaménagement de la Maison, pour garantir un meilleur confort au dernier étage, faire face à l'augmentation des prestations et garantir davantage de sécurité lors des transferts se poursuit, soutenu par Olivier Krumm, architecte et utilisateur de la Roseaie.

CAP est en train de mettre en place le nouveau site internet, prévu pour juin 2018. Pour l'instant, elle profite de son congé maternité.

Un nouveau plan de communication et de marketing devrait être développé. Jusqu'ici, ce projet et toujours resté de côté, différents dossiers urgents prenant toujours le pas sur lui. Nous aimerions assurer une meilleure visibilité de nos activités auprès des membres et des personnes susceptibles de le devenir, autant sur le site internet que sur Facebook.

La garden party, qui aura lieu le 1er septembre, est organisée par EMA.

De manière générale, le Comité oeuvre afin que patientes, sages-femmes, employés et Comité collaborent dans la bonne entente et le respect.

## 12. Divers

Le Comité remercie les sages-femmes pour leur confiance, leurs encouragements et leur travail pour la Maison de naissance. Il remercie aussi les employées : intendantes, assistante administrative et coordinatrice pour leur précieux travail.

MEL, au nom de toutes les sages-femmes, remercie de tout coeur le Comité ainsi que les employées.

La séance est levée à 20h12.